

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)**  
**E-CAMPUS DES MÉTIERS DE LA VIANDE**  
Version en vigueur au [15/07/2026]

**ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DU FOURNISSEUR**

L'ENSMV, association régie par la loi de 1901, dont le siège social est situé à PARIS (75012), 37 boulevard Soult, immatriculée sous le numéro SIRET 784 521 296 00011, édite un site internet à caractère éducatif, destiné exclusivement au secteur de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie-Traiteurs, dénommé :

**E-CAMPUS DES MÉTIERS DE LA VIANDE** (ci-après le « Site »),

accessible par internet à l'adresse url : <https://ecampusviande.ensmv.com/>, et dont elle est propriétaire.

**ARTICLE 2 – OBJET DES CGV**

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions commerciales, financières et contractuelles dans lesquelles l'ENSMV fournit au CFA client (ci-après « l'Établissement »), un accès au Site et aux services associés.

Les présentes CGV encadrent exclusivement la relation contractuelle entre :

- l'ENSMV,
- et l'Établissement souscripteur,

Les modalités d'utilisation du Site par les utilisateurs finaux sont régies par les **Conditions Générales d'Utilisation (CGU)** consultables à l'adresse suivante <https://ensmv.com/e-campus-des-metiers-de-la-viande/> auxquelles les présentes CGV renvoient expressément.

En cas de contradiction, les CGV prévalent pour les aspects commerciaux et contractuels.

**ARTICLE 3 – ACCEPTATION CONTRACTUELLE**

Toute signature d'un bon de commande transmis selon la procédure décrite au sein des CGU emporte acceptation pleine et entière des CGV, et acceptation corrélative desdites CGU applicables.

**ARTICLE 4 – DESCRIPTION DES SERVICES FOURNIS**

L'abonnement souscrit permet notamment :

- l'accès aux contenus pédagogiques,
- l'utilisation des fonctionnalités pédagogiques,
- l'accès aux mises à jour de contenus,

- l'accès aux modules immersifs en réalité virtuelle,
- et les services associés.

L'ENSMV peut faire évoluer les contenus, fonctionnalités ou l'architecture technique du Site sans que cela constitue une modification substantielle des services.

## **ARTICLE 5 – PROCESSUS DE COMMANDE**

La commande intervient uniquement après signature du bon de commande par l'Etablissement à la suite de la procédure définie à l'article 2.3 des CGU.

La commande devient définitive après validation par l'ENSMV et réception du paiement ou engagement de paiement (possibilité dérogatoire et discrétionnaire de régler sur facture trimestrielle).

## **ARTICLE 6 – CONDITIONS FINANCIÈRES**

Les prix sont exprimés en euros et définis en fonction d'une grille tarifaire fixée sur le bon de commande, également consultable à l'adresse suivante <https://ensmv.com/e-campus-des-metiers-de-la-viande/>, et modulable en fonction du forfait d'abonnement souscrit, ainsi que du nombre d'utilisateurs et de parcours souscrits, informations renseignées sur le bon de commande dûment signé par l'Etablissement.

Les tarifs sont valables pour la durée contractuelle souscrite.

## **ARTICLE 7 – MODALITÉS DE PAIEMENT**

Le paiement s'effectue exclusivement par virement bancaire ou par carte bancaire, via les liens de paiement communiqués par l'ENSMV, conformément à la procédure définie aux articles 2.3 et 2.4 des CGU, ou par chèque adressé à l'ENSMV, à retourner conjointement avec le bon de commande dûment rempli.

Les conditions de facturation sont celles expressément précisées dans le bon de commande.

## **ARTICLE 8 – RETARD OU DÉFAUT DE PAIEMENT**

Tout retard pourra entraîner de plein droit une application d'intérêts de retard, une indemnité forfaitaire de recouvrement prévue par la réglementation, une suspension de l'accès au Site, ainsi qu'une exigibilité immédiate des sommes restant dues.

La suspension ne constitue pas une résiliation et n'ouvre droit à aucun remboursement.

## **ARTICLE 9 – DURÉE DE L'ABONNEMENT**

L'abonnement est conclu pour la durée indiquée dans le bon de commande et prend effet à compter de la date d'encaissement effectif par l'ENSMV du paiement correspondant, conditionnant l'ouverture des accès au Site, [sauf dérogation particulière et expresse accordée par l'ENSMV \(paiement sur facture\)](#).

Sauf acceptation expresse de l'ENSMV, l'abonnement est ferme pour la période engagée.

Toute reconduction éventuelle doit être formalisée contractuellement.

## **ARTICLE 10 – OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT**

L'Établissement s'engage notamment à :

- utiliser le Site conformément aux CGU,
- ne pas partager les identifiants communiqués,
- respecter les droits de propriété intellectuelle,
- assurer la gestion correcte des comptes utilisateurs,
- informer au plus tôt l'ENSMV des changements d'effectifs.

## **ARTICLE 11 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Tous contenus, supports, vidéos, modules, interfaces et documents restent la propriété exclusive de l'ENSMV.

Aucun transfert de droits de propriété n'est opéré.

En application des conditions fixées par les CGU, toute reproduction, extraction ou diffusion non autorisée constitue une contrefaçon, et pourra donner suite à des poursuites devant les tribunaux compétents.

## **ARTICLE 12 – RESPONSABILITÉ ET LIMITATION**

L'ENSMV est tenue à une obligation de moyens.

Sa responsabilité ne peut être engagée notamment en cas :

- d'indisponibilité temporaire du service,
- de panne réseau,
- de mauvaise utilisation du Site de la part de l'Etablissement ,
- d'incompatibilité matérielle,
- d'utilisation du Site non conforme aux CGU,
- de perte de données indépendante de sa volonté.

La responsabilité éventuelle de l'ENSMV est limitée au montant payé par l'Établissement au titre de la période contractuelle en cours.

## **ARTICLE 13 – DONNÉES PERSONNELLES**

Les traitements de données sont régis par les dispositions prévues dans les CGU et la politique de protection des données de l'ENSMV.

Chaque Etablissement reste responsable des données qu'il transmet concernant ses Utilisateurs.

#### **ARTICLE 14 – FORCE MAJEURE**

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations contractuelles si ce manquement résulte d'un événement échappant à son contrôle, imprévisible lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêchant l'exécution normale de ses obligations.

La partie invoquant un cas de force majeure devra en informer l'autre partie dans les meilleurs délais et mettre en œuvre tous les moyens raisonnables afin d'en limiter les effets. L'exécution des obligations affectées sera suspendue pendant la durée de l'événement. Si l'empêchement se prolonge au-delà d'une durée raisonnable, les parties pourront convenir de la résiliation du contrat sans indemnité de part et d'autre.

#### **ARTICLE 15 – RÉSILIATION ANTICIPÉE**

En cas de manquement grave par une partie, le contrat pourra être résilié après mise en demeure restée sans effet.

Les sommes dues restent exigibles pour la période engagée.

#### **ARTICLE 16 – SOUS-TRAITANCE**

L'ENSMV peut recourir à tout prestataire ou sous-traitant nécessaire à l'exécution du service.

#### **ARTICLE 17 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES**

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout désaccord ou litige qui ne se règle pas par la voie amiable sera soumis exclusivement aux tribunaux français compétents.